



Mobilités
Bourgogne
Franche-Comté

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE N° : 2024-001

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Accord cadre pour la fourniture de
véhicules de transport en commun
de moyenne capacité à vocation urbaine**

SPL MBFC

SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Entité adjudicatrice (article L1212-1 du code de la commande publique)

1, Rue Pierre Vernier – 25220 THISE



03 81 80 52 90

@contact@mobilitesbfc.fr

Préambule

La politique globale de MBFC en matière d'achat de véhicules est de les acquérir neufs, de les conserver entre 12 et 15 ans, puis de les céder en fin de vie.

MBFC a fait le choix de maintenir et réparer son parc de véhicules en interne en s'appuyant sur ses ateliers et son personnel. A ce titre, une attention particulière est portée sur la qualité technique des véhicules achetés, en vue de limiter les interventions sur les véhicules et de lutter contre l'obsolescence programmée.

Il en va notamment ainsi en ce qui concerne :

- La conception du véhicule, la qualité, l'emplacement, la protection des différents organes, capteurs, raccords, situés ou passant dans les endroits difficiles d'accès et particulièrement exposés tels que les passages de roues ou la face ventrale du véhicule.
- L'accessibilité des organes, la facilité de démontage et remontage, la simplicité de réparation, la lecture des schémas, la compréhension des informations recueillies par les diagnostics électroniques.
- La qualité de matériaux utilisés, de l'aménagement intérieur, des finitions, des facilités d'accès, d'entretien et de nettoyage au quotidien.
- La standardisation et la disponibilité des pièces, la simplicité et l'efficacité des processus de montage et d'accès.

Les éléments développés ci-dessus ont pour objet de favoriser une politique de rationalisation des coûts de maintenance et de réparation des autocars sur le moyen et le long terme. Cela doit aussi favoriser notre capacité à intervenir en interne en limitant le recours aux prestataires extérieurs pour des motifs liés à une complexité trop importante des opérations à réaliser dues au constructeur.

Cette volonté de standardisation, de rationalisation, d'harmonisation, de simplification de notre parc de véhicules doit permettre de limiter nos coûts de maintenance, et faciliter les interventions de nos techniciens. Pour ceci, MBFC doit pouvoir compter sur un partenaire professionnel disposant d'un réseau de proximité éprouvé et réactif.

Les caractéristiques techniques spécifiques de ce type de véhicule sont mentionnées dans l'annexe du présent CCTP.

En matière d'environnement, MBFC s'attache à préserver les ressources naturelles et réduire notre empreinte carbone. A ce titre MBFC s'intéresse aux carburants alternatifs d'où la demande de compatibilité des motorisations avec la norme EN 15940.

1 : Etendue de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture de véhicules de transport en commun neufs.

Il comprend donc :

- La livraison dans nos locaux,
- Le certificat de conformité,
- Le certificat de passage au contrôle technique, avec le procès-verbal de réception,
- L'attestation d'aménagement de chaque véhicule,
- L'attestation d'installation de l'éthylotest,
- L'attestation de vérification du limiteur,
- Le manuel d'utilisation et d'entretien du véhicule et des équipements,
- La fourniture de tous les documents administratifs et techniques légaux,
- L'immatriculation du véhicule. Les frais font l'objet d'une facture séparée.

2 : Documentation technique

Le titulaire s'engage à mettre à disposition dès le début de la prestation et tout au long du marché l'ensemble de la documentation nécessaire à une utilisation et un fonctionnement normal des pneumatiques. Le prestataire s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

3 : Garanties

3.1 – Garantie initiale

La garantie demandée est de deux ans ou 80 000 kms, premier des deux termes atteints.

3.2 – Garantie de disponibilité des pièces détachées

Le candidat est tenu d'indiquer explicitement la durée pour laquelle il s'engage à fabriquer et fournir des pièces d'origine. Il devra préciser la durée de disponibilité minimale des pièces et organes nécessaires aux réparations et entretiens du ou des types de véhicules proposés.

4 : SAV

Le candidat devra exposer la manière dont il entend assurer le SAV auprès de MBFC. Il devra préciser le réseau sur lequel il s'appuie pour assurer les garanties, les conseils techniques, les dépannages des véhicules proposés.

Le candidat précise le fonctionnement de son magasin de pièces détachées, l'accès à son catalogue de pièces, l'accès aux références pièces constructeur, les modalités de commande de pièces, les conditions d'envoi (réactivité, coût, échange standard, rabais, promotion)

Cela concerne l'ensemble des organes quelles que soient les versions ou les millésimes des véhicules.

5 : Pénalités de retard

Voir CCAP article 9.

6 : Définition des véhicules

Ce type de véhicule fait l'objet d'un descriptif spécifique ci-dessous en annexe 1.

Il est demandé une réponse explicite aux points soulignés.

Fait en un seul original,

A ----- Le -----

Mention Manuscrite « LU et APPROUVE »
Cachet de l'entreprise
Signature de son représentant légal

ANNEXE 1

Véhicules de type moyenne capacité à vocation urbaine

1. CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

- 25 / 30 places pour les passagers dont 12 places assises minimum
- Longueur : 7 mètres minimum, 8 mètres maximum
- Hauteur maximale hors tout : 3 m au maximum
- Traitement anticorrosion, type cataphorèse souhaitée
- Une trappe de toit
- Carrosserie peinture blanche
- Réservoirs : carburant 70 litres minimum, AdBlue 20 litres minimum
- Rampe UFR manuelle

2. CHAINE CINEMATIQUE

- Moteur carburant diesel norme Euro 6 E avec une puissance minimum de 100 KW
- Motorisation compatible avec carburant norme EN 590 et EN 15940
- Boite à vitesses automatique

3. SUSPENSION - ROUES - FREINAGE

- Roues indépendantes à l'avant
- Roues arrière jumelées
- Freins à disques à l'avant et à l'arrière
- Système de freinage auxiliaire ABS et AEBS
- Système anti-patinage

4. POSTE DE CONDUITE

- Régulateur, limiteur de vitesse
- Siège conducteur suspendu, 1 accoudoir
- Pare soleil frontal à commande manuelle
- Séparation passagers/conducteur souhaitée
- Vide-poche conducteur condamnable à proximité du poste de conduite
- Radio, sonorisation pour les passagers
- Tachymètre siemens vdo souhaité

5. EQUIPEMENT INTERIEUR

- Climatisation
- Equipement arrêt demandé souhaité
- Fauteuils passagers fixes
- Barres de maintien pour les passagers debout
- Eclairage du compartiment passager

6. EQUIPEMENT EXTERIEUR

- Rétroviseurs électriques dégivrants avec vision angle avant droit

7. AMENAGEMENTS ELECTRIQUES / ELECTRONIQUES

- Prise FMS
- Prédiposition Annexe 11 avec support avant et pré câblage avant, latéral, et arrière
- Avertisseur de marche arrière
- Caméra de recul
- Prise USB au tableau de bord
- Disjoncteurs thermiques souhaités, à défaut fusibles
- Coupe-batterie

8. OPTIONS

- Sans objet